FÉDÉRATION
CÔTES D'ARMOR

la ligue de l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire

AFFILIATION, ADHÉSION MODALITÉS 2023-2024

L'affiliation d'une structure est le premier engagement vis-à-vis du mouvement ; la démarche est désormais grandement facilitée par les accès rapides que permet Affilique.

L'affiliation est obligatoire et préalable à :

- L'enregistrement des adhérents,
- **La prise de licences sportives** : les sections sportives sont invitées à interroger « l'association-mère » pour connaitre la date de dépôt de la demande d'affiliation,
- **La souscription de contrats d'assurance.**

mais ne suffit pas à apporter toutes les garanties aux membres de l'association, tant que ceux-ci ne sont pas nominativement enregistrés en tant qu'adhérents.

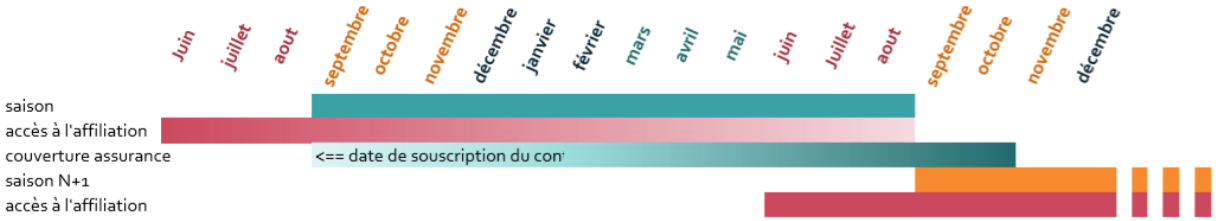

1. Première affiliation

Lors de votre première connexion à Affilique, vous pouvez commencer votre demande d'affiliation en renseignant une brève présentation de votre structure ainsi que les coordonnées de son représentant. ***Votre demande d'affiliation sera transmise à la fédération départementale et présentée au Conseil d'administration, qui prendra notamment connaissance de vos statuts.***

2. Renouvellement d'une affiliation

Les démarches de renouvellement sont possibles en ligne, à partir des identifiants transmis au président et au trésorier de l'association. Sauf s'il y a eu des modifications dans la composition du bureau de l'association, ces codes restent identiques d'une année à l'autre.

Pour vous connecter, saisissez votre **identifiant** et votre **mot de passe** ;

Si vous ne les avez pas reçus, ou oubliés, vous pouvez faire une nouvelle demande, en renseignant votre n° d'adhérent.

Lorsque vous êtes connecté·e, vous pouvez accéder à la **fiche de renseignements** pré-remplie. Après l'avoir **vérifiée** et **signée,** vous devez la transmettre à la Ligue de l'enseignement 22 – en ligne ou par courrier postal.

Voir notre **TUTO AFFILIGUE RENOUVELLEMENT AFFILIATION**

3. Gérer les adhérents

Dès lors que la fédération valide l'affiliation, vous pouvez enregistrer ou **renouveler les demandes d'adhésion de vos membres**, d'un simple clic pour les membres de la structure déjà enregistrés, ou en créant une nouvelle fiche. Une fois la liste des adhérents établie, vous la transmettez numériquement à la fédération.

Vous pouvez enregistrer de nouveaux membres tout au long de l'année de la même manière.

Voir notre **TUTO AFFILIGUE GÉRER LES ADHÉSIONS**

4. Édition des cartes

Les cartes d'adhérents sont éditées à la Fédération (sauf si vous optez pour une impression par vos soins). Elles vous sont adressées avec la facture correspondante.

La **ligue** de l'**enseignement** 22 vous accompagne

VOTRE CONTACT EN CAS DE BESOIN

Nelly Duchêne 02 96 01 51 23